

carnet pédagogique

Mon ami Paco





Une publication des Territoires de la Mémoire, asbl
Centre d'Éducation à la Résistance et à la Citoyenneté

Novembre 2013

Éditrice responsable : Dominique DAUBY, *Présidente*

Tél. 04 232 70 60 – Fax 04 232 70 65

accueil@territoires-memoire.be

www.territoires-memoire.be

Contact et renseignements : Service projets, 04 232 70 08

expositions@territoires-memoire.be

Rédaction : service pédagogique, 04 232 70 03 Nicolas KUREVIĆ (coordination), Déborah COLOMBINI et Laëtitia LA CHINA (déléguées).



Table des matières

Introduction	4
les objectifs et conseils d'utilisation	4
A. Objectifs	4
B. Des ateliers d'écriture et de dessin pour qui et pourquoi?	4
C. contenu	5
4. Conseils pratiques pour l'animateur	5
Fiches synthétiques	7
7. pistes pour un ateliers de d'écriture	10
7. pistes pour un ateliers de dessin	11
Illustrations de Mon ami Paco	12



Introduction

Mon ami Paco, un livre

Mon ami Paco, c'est le titre du premier album jeunesse publié par l'asbl Les Territoires de la Mémoire dans sa collection « Points d'encrage ». L'ouvrage est né de la rencontre d'un célèbre auteur liégeois : Luc Baba, et de Marion Dionnet, une jeune illustratrice talentueuse.

Accessible à partir de l'âge de 8-10 ans, cet album est en réalité le journal intime d'une petite fille, Claire. Elle nous raconte l'arrivée d'un nouveau camarade de classe qui n'a pas la même couleur de peau qu'elle ni les mêmes coutumes. Il s'appelle Paco. Entre eux va naître une belle histoire d'amitié. Mais un jour, Paco et sa famille disparaissent, laissant Claire avec de nombreuses questions...

Les objectifs et conseils d'utilisation

1. Objectifs

Ce carnet pédagogique a pour but premier de donner quelques pistes d'exploitation à l'animateur pour accompagner ou exploiter l'exposition « *Mon Ami Paco* »: des ateliers d'écriture et de dessin pour entamer une réflexion et ouvrir le débat sur les thématiques de l'immigration, des centres fermés... avec comme point de départ l'histoire de Paco.

Les objectifs pédagogiques des ateliers sont les suivants :

- Analyser des illustrations, écouter un texte, écrire un texte, dessiner...
- À l'aide de textes explicatifs et de l'exposition ou du livre « *Mon ami Paco* », susciter une réflexion à partir des questions suivantes : Qu'est-ce qu'un réfugié ? Qu'est-ce qu'un centre fermé ? Comment se déroule une procédure de demande d'asile ? ...
- Exprimer son ressenti, se questionner... par rapport à l'exposition « *Mon ami Paco* » par le biais d'ateliers d'écriture, ou de dessin

Un atelier d'écriture ou de dessin sur *Mon ami Paco* permet d'offrir un temps pour la réflexion sur les thématiques abordées au travers de l'histoire de Paco. Réflexion qui sera idéalement poursuivie par les participants en aval de l'atelier. Il s'agit donc ici d'une porte d'entrée permettant d'éveiller l'intérêt de tout un chacun.





2. Des ateliers d'écriture et de dessin, pour qui et pourquoi ?

Nouvelle pratique pédagogique à la mode, les ateliers d'écriture et de dessin s'adressent aussi bien aux adultes qu'aux enfants. Correctement encadrés par un animateur, les ateliers d'écriture et de dessin favorisent l'expérimentation et les échanges autour d'un sujet.

En l'occurrence, les ateliers *Mon ami Paco* permettront à toute personne de découvrir et de s'exprimer sur les thématiques complexes de l'immigration et des centres fermés par un biais ludique et artistique. Les propositions multiples d'ateliers garantissent à chacun d'y trouver une motivation.

Ces ateliers doivent être synonymes d'expérience, de plaisir, d'expression et de créativité. Il est donc recommandé que chaque participant ne reçoive aucune contrainte « scolaire » : peu importe les règles de grammaire, l'orthographe ou la perspective dans le dessin. C'est pour cette raison que le rôle de l'animateur est primordial : il doit mettre à l'aise les participants et les accompagner dans leur travail de découverte et d'expression.

3. Contenu

- Les fiches synthétiques : Elles comprennent plusieurs réponses aux questions les plus fréquemment posées : Qu'est-ce qu'un réfugié ? Qu'est-ce qu'un centre fermé ? ...
- Les animations *Mon ami Paco* : ateliers d'écriture et de dessin
- Les illustrations de *Mon ami Paco*

4. Conseils pratiques pour l'animateur

- Avant de donner l'animation, familiarisez-vous avec la thématique en lisant les fiches synthétiques et la partie pédagogique intitulée « As-tu des questions ? » située à la fin du livre *Mon ami Paco*.

- Appropriiez-vous le livre *Mon ami Paco* au préalable afin que votre lecture devant le groupe soit plus vivante.
- Lisez à voix haute le livre *Mon ami Paco* (environ 30 minutes). Les participants peuvent avoir sous les yeux l'ensemble des illustrations dans l'ordre ou dans le désordre. Dans ce cas, vous pouvez également interrompre votre lecture afin que les participants associent l'illustration correspondante au texte lu. Chaque illustration dans le bon ordre peut ensuite être apposée sur un panneau, un tableau... au fur et à mesure de la lecture.
- Après avoir lu le livre, posez quelques questions au groupe pour vérifier la bonne compréhension de l'histoire : Qui est Paco ? Qui est Claire ? Quel âge peuvent-ils avoir ? (aidez-vous du style d'écriture de Claire, de l'école, des sujets qu'ils apprennent...) Que va-t-il se passer pour Paco et sa famille ? Les participants connaissent-ils ou ont-ils entendu parler de personnes ayant vécu/vivant la même histoire que Paco ? ...
- La lecture du livre laissera place à de nombreuses interrogations : veillez à répondre à un maximum de questions du groupe à l'aide des fiches synthétiques et des questions situées à la fin du livre *Mon ami Paco*.
- Choisissez une animation en fonction des sensibilités du groupe : certains préféreront un atelier d'écriture, d'autres de dessin... Chaque animation peut être adaptée en fonction des participants. Aussi, un atelier d'écriture peut être donné en même temps qu'un atelier de dessin, de découpage...
- L'animation durera approximativement 50 minutes. Au terme de cet atelier, il est important de laisser du temps pour un débriefing. Chacun pourra, s'il le souhaite, présenter son travail personnel ou encore s'exprimer sur l'ensemble des productions.
- L'animateur résumera enfin l'ensemble de l'animation : il fera une synthèse des réactions face au livre *Mon ami Paco*, il reformulera les questions et les interrogations des participants par rapport à la thématique, compilera leurs ressentis et leurs productions finales.





Fiches synthétiques

Qu'est-ce qu'un migrant ?

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits », énonce le 1er article de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Elle établit que chacun a le droit de bénéficier des mêmes possibilités de développement, le droit à un niveau de vie décent, le droit de vivre en toute sécurité, le droit de disposer de ressources, le droit de ne pas vivre dans la peur et le droit de participer à la vie collective. L'accès à ces droits fondamentaux est réparti de façon très inégalitaire dans le monde. Ces inégalités poussent chaque année des millions de personnes à partir pour améliorer leurs conditions de vie et celles de leur famille et ce, coûte que coûte. La migration implique évidemment toujours des sacrifices, tant pour ceux qui partent que pour leurs proches qui restent derrière eux : beaucoup de migrants doivent laisser leurs enfants aux soins de proches ou d'autres membres de la famille. le coût financier de la migration est souvent énorme ; le voyage se fait parfois dans des conditions très dangereuses, et nombre de personnes qui franchissent illégalement les frontières y laissent leur vie...

Qu'est-ce qu'un réfugié ?

La Convention de Genève (1951) des Nations Unies définit un réfugié selon 5 critères : « une personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, sa religion, sa nationalité, son appartenance à un certain groupe social, ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité. Cette personne se trouve dans l'incapacité de réclamer la protection de son pays».

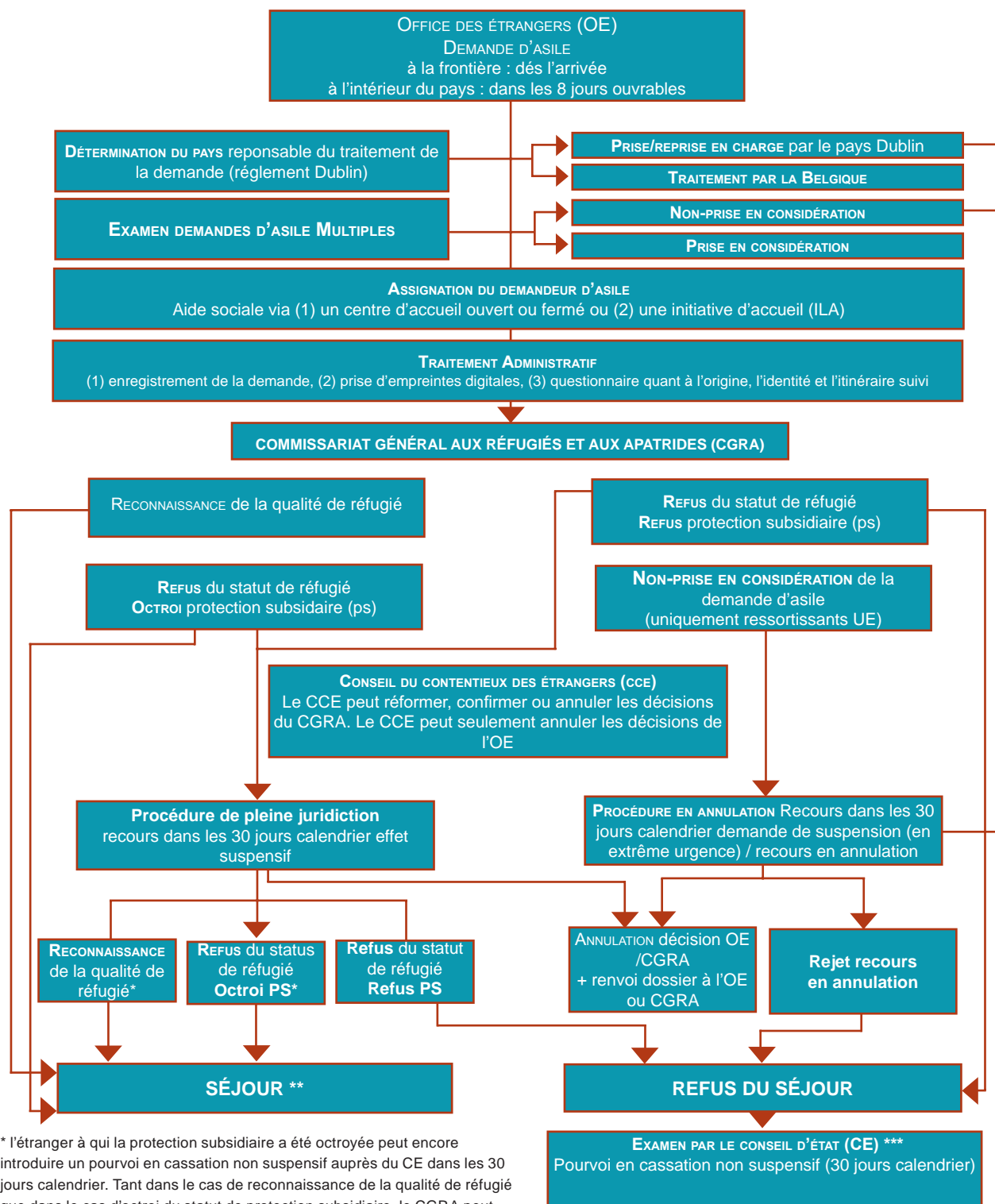
La difficulté majeure est de prouver que l'on est personnellement visé par des persécutions. Cette convention a été signée par de nombreux pays (dont la Belgique) qui s'engagent à la respecter. Le texte est cependant relativement flou et permet de multiples interprétations variant d'un pays à l'autre.

Qu'est-ce qu'un demandeur d'asile ?

C'est une personne qui demande à avoir le statut de réfugié mais dont la demande n'a pas encore été traitée par les autorités du pays dans lequel il souhaite séjourner. En Belgique, depuis 2007, c'est le Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides (CGRA) qui décide, seul, si une demande d'asile peut être acceptée ou non. Si une demande d'asile est acceptée, la personne devient officiellement «un réfugié». Si une demande est refusée, soit la personne obtient un statut de protection subsidiaire (provisoire mais renouvelable), soit elle reçoit l'ordre de quitter le territoire belge. Elle peut introduire un recours si elle le souhaite.



Shéma de la procédure d'asile



* l'étranger à qui la protection subsidiaire a été octroyée peut encore introduire un pourvoi en cassation non suspensif auprès du CE dans les 30 jours calendrier. Tant dans le cas de reconnaissance de la qualité de réfugié que dans le cas d'octroi du statut de protection subsidiaire, le CGRA peut introduire un pourvoi en cassation non suspensif auprès du CE dans les 30 jours calendrier.

** Les personnes bénéficiant du statut de réfugié sont admises à un séjour de durée illimitée. Les personnes bénéficiant du statut de protection subsidiaire sont admises à un séjour de durée limitée.

*** Une procédure de filtrage est appliquée : les recours ne sont pas tous admissibles.



Qu'est-ce qu'un sans-papiers ?

Un sans-papiers est une personne étrangère qui ne possède pas de permis de séjour valable et qui se trouve dans un pays sans en avoir l'autorisation. Un sans-papiers peut être à tout moment renvoyé dans son pays d'origine. Il peut s'agir d'une personne dont la demande d'asile a été refusée, d'un étudiant étranger qui a terminé ses études mais ne souhaite pas quitter la Belgique ou encore d'une personne découragée qui abandonne la procédure de demande d'asile (très longue et compliquée).

Ces personnes ne se présentent pas aux autorités pour entamer une demande d'asile et elles entrent dans la clandestinité. Cela implique de vivre caché avec la peur quotidienne d'être arrêté et expulsé.

Pour les sans-papiers, il est difficile de trouver un logement et avoir un accès aux soins. De plus, ils sont souvent exploités par des trafiquants de main-d'œuvre qui les font travailler pour des salaires de misère (souvent dans les domaines de la construction, l'Horeca et l'agriculture).

Un sans-papiers peut essayer après plusieurs années de se faire régulariser, c'est-à-dire quitter la clandestinité pour tenter d'obtenir des papiers, au risque de voir sa demande refusée et d'être expulsé.

Qu'est-ce qu'un centre ouvert ?

Depuis 2001, l'accueil des demandeurs d'asile se fait exclusivement dans des centres d'hébergement. L'objectif est de décourager les demandeurs d'asile en supprimant l'aide financière, remplacée par une aide uniquement matérielle (hébergement, nourriture, vêtements, soins et aide pour les démarches à suivre).

Les centres ouverts accueillent des demandeurs d'asile (dont la procédure est en cours) qui peuvent sortir librement du centre. Les CPAS (centres publics d'action sociale) ou les ONG (organisations non gouvernementales) proposent également des lieux d'hébergement supervisés.

Lorsque la procédure de demande d'asile est terminée, soit la demande a été refusée et la personne doit quitter la Belgique, soit la demande a été acceptée, la personne peut travailler en toute légalité (puisqu'elle obtient le titre de réfugié) ou s'adresser au CPAS pour obtenir une aide (financière et/ou un logement).

Qu'est-ce qu'un centre fermé ?

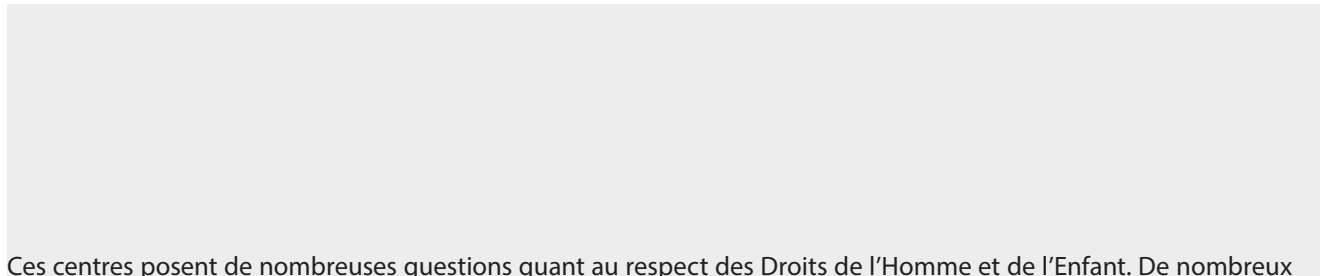
Il existe en Belgique six centres fermés gérés par l'Office des étrangers. La capacité totale d'enfermement de ces centres est de 628 places. Environ 7000 personnes sont enfermées chaque année dans les centres fermés.

Les centres fermés ne sont officiellement pas des prisons, mais des lieux « où un étranger est détenu, mis à la disposition du gouvernement ou maintenu », selon les termes des Arrêtés Royaux qui en fixent les règles et le fonctionnement (AR du 8 juin 2009, adoptés après l'annulation partielle par le Conseil d'État de celui du 2 août 2002).

Il n'empêche que ces personnes, détenues, ne peuvent pas sortir du centre : elles y sont enfermées jusqu'à leur expulsion. Elles peuvent être soumises à des sanctions (suppression des échanges de lettres, des communications téléphoniques et des visites ou placement en cellule d'isolement...). Les détenus peuvent être fouillés et leur droit de promenade est limité.

La loi prévoit que la durée totale d'emprisonnement ne puisse jamais dépasser 5 mois. Mais quand un rapatriement échoue, le CGRA (Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides) a la possibilité de prendre une nouvelle décision d'enfermement. Les délais repartent alors à zéro.





Ces centres posent de nombreuses questions quant au respect des Droits de l'Homme et de l'Enfant. De nombreux droits y sont bafoués : la présomption d'innocence y fait par exemple défaut puisque des individus sont enfermés sans avoir commis de délit, si ce n'est celui de ne pas avoir les papiers nécessaires à l'entrée en Belgique.

Le droit au respect de la vie privée et familiale n'est pas respecté. L'enfermement ne permet pas non plus un développement physique, mental, spirituel, moral et social des personnes enfermées, etc.

Qui est susceptible d'être détenu en centre fermé ?





L'atelier « Mon ami Paco »





Les mineurs peuvent-ils être détenus en centre fermé en Belgique ?

Depuis décembre 2009, plus aucun enfant n'est détenu en centre fermé en Belgique (sauf dans les centres fermés situés dans les aéroports). Une alternative à la détention des enfants accompagnés de leur famille a été mise en place en octobre 2008 pour les familles en séjour irrégulier avec enfants, celles devant être transférées dans le cadre du « règlement de Dublin » et celles avec enfants qui ont demandé l'asile à la frontière belge. Pour éviter la détention, des maisons ont été aménagées en logements pour familles. Des « coachs » chargés du retour ont été désignés pour les accompagner.

Mais cette décision reste provisoire car la nouvelle loi du 16 novembre 2011 visant à interdire la détention des enfants en centre fermé n'interdit pas vraiment la détention des enfants migrants. On pourrait dès lors imaginer un retour des enfants en centres fermés. Cette crainte est d'autant plus fondée que le nouveau centre fermé Caricole, inauguré en avril 2012, vient d'ouvrir ses portes et devrait « accueillir » des familles en « transit ».

Sources :

« Ouvrons les yeux sur les centres fermés », consulté sur www.ouvronslesyeux.be (08/08/12).

« La position d'UNICEF Belgique sur la détention des enfants en centres fermés », 2 août 2012, consulté sur <http://www.unicef.be/fr/project-blog/la-position-d%27unicef-belgique-sur-la-detention-des-enfants-en-centres-fermes> (08/08/12).

« Plus de 25 000 demandeurs d'asile en Belgique », La Libre, 25 avril 2012, consulté sur <http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/734413/plus-de-25000-demandeurs-d-asile-en-belgique-en-2011.html> (08/08/12).

MAWET (Fred), « Centre fermé Caricole : les murs changent, l'indignité reste. », Le Ciré, consulté sur <http://www.cire.be/thematiques/enfermement-et-expulsions/738-communique-de-presse-du-25-avril-2012-centre-ferme-caricole-les-murs-changent-l-indignite-reste> (08/08/12).

Les Centre INAD et les droits fondamentaux des étrangers. Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, mai 2008.

Regards sur les migrations. Les Territoires de la Mémoire asbl (Liège), 2012.

Rapport annuel CGRA 2011. CGRA (Bruxelles), mai 2012.

FONCK (Vinciane), *Illégal. Dossier pédagogique. Centre Culturel Les Grignoux, 2010.*



7 pistes pour un atelier d'écriture...

1. Ecrire l'histoire de Paco

- Interrompez votre lecture à la dernière page écrite par Claire : « Mardi 12 novembre ».
- Demandez aux participants d'écrire une histoire courte expliquant ce qui a pu arriver à Paco. L'histoire devra





4. Ecrire au départ de 5 mots

- Demandez aux participants de noter 5 mots qui, pour eux, résument l'histoire de *Mon ami Paco*
- Les participants imaginent ensuite une histoire au départ de ces 5 mots ou doivent utiliser ces 5 mots dans leur histoire (n'oubliez pas de vérifier au préalable la pertinence de ces mots).

5. Ecrire au départ d'une phrase

- Proposez concrètement aux participants une phrase de départ pour écrire leur histoire.
- Exemples : « 1h39 du matin », « Je n'aurais jamais imaginé que... », « C'était une belle matinée ensoleillée », « Pourquoi ? » ...



6. Un cadavre exquis particulier

- Demandez à un participant d'écrire un lieu sur une feuille de papier sans qu'aucun autre participant ne puisse voir ou savoir ce qu'il écrit.
- Un autre participant écrit à son tour le nom d'un personnage (un nom peu utilisé ou inventé de préférence)
- Un troisième écrit un verbe, un autre participant un adjectif, un autre peut écrire le nom d'un objet...
- Une fois que vous avez une liste d'une dizaine de mots, demandez à chaque participant d'écrire un texte contenant cette liste de mots.

7. Ecrire un texte au départ d'une illustration, d'un objet...

- Choisissez plusieurs éléments parmi : une photographie, une illustration, un article de journal ou prenez un objet (une petite boîte en carton, des lunettes, une boîte de conserve...).
- Demandez aux participants d'écrire une phrase par rapport à ces objets, ces images...
- Les participants choisiront ensuite une de leurs phrases et entameront une histoire au départ de cette phrase.



7 pistes pour un atelier de dessin...

1. Découper des illustrations

- Les participants découpent des illustrations de *Mon ami Paco*.
- Ils collent ensuite ces morceaux d'illustrations sur une page blanche.
- Enfin, ils redessinent cette composition en choisissant des couleurs, des effets...

2. Dessiner une 1^e de couverture

- Lors de votre lecture de *Mon ami Paco*, masquez la couverture du livre.
- Demandez aux participants d'imaginer la 1^e de couverture du livre.
- Exercice complémentaire : demandez aux participants de composer la 1^e et la 4^e de couverture du livre, d'imaginer une affiche invitant à venir découvrir l'exposition...

3. Dessiner un moment de l'histoire

- Lisez *Mon ami Paco* sans montrer les illustrations.
- Demandez aux participants de dessiner un moment de l'histoire.
- Les participants découvriront ensuite l'exposition et compareront les illustrations du livre avec leur production.

4. Dessiner Paco

- Demandez aux participants de dessiner une illustration de Paco après son départ précipité. Le dessin devra montrer le plus possible où se trouve Paco et son état émotionnel.

5. Réaliser une planche de B.D.

- Les participants écoutent attentivement toute l'histoire *Mon ami Paco*.
- Ils choisissent ensuite un moment de l'histoire et le représentent sous forme d'une planche de B.D.
- Pour avoir plus facile à réaliser l'exercice, l'animateur prépare à l'avance la planche de B.D. vierge.

6. Créer une composition engagée

- Les participants ont à leur disposition des matériaux divers (cartons, cordes, papier aluminium...).
- Sur base de l'histoire *Mon ami Paco* et des thèmes du livre, les participants vont devoir réaliser une composition qui représente leur vision de l'immigration, de l'enfermement, de la séparation, des centres fermés...

7. Créer une carte postale

- Les participants dessinent une carte postale en imaginant que cette carte est écrite de la main de Claire ou de Paco.
- Le dessin doit représenter la personnalité/ les coutumes... de Claire/ Paco.
- Les participants choisissent ensuite un destinataire et peuvent composer un texte court au dos de cette carte postale.

Mon ami Paco

carnet pédagogique

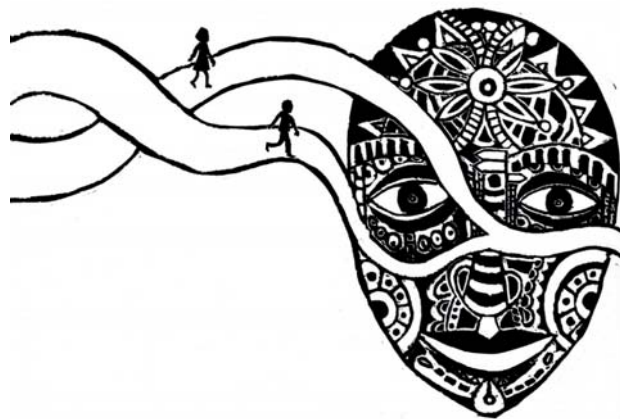
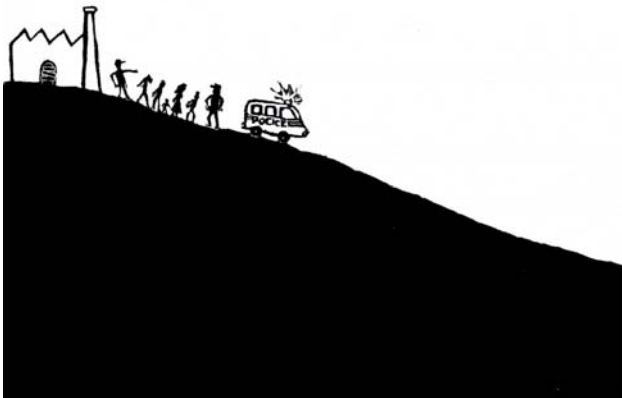


le



Mon ami Paco

carnet pédagogique



Mon ami Paco

carnet pédagogique



A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.

Mon ami Paco

carnet pédagogique



A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.

Mon ami Paco

carnet pédagogique



A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Province
de Liège



PROVINCE
de NAMUR



PROVINCE
de HAINAUT



Liège



FGTB
Liège - Huy - Waremme



ethias



P&V



Solidaris
mutualité



La Communauté
Flamande



L'Intercommunauté
du Service de l'éducation
www.cde.be



CALS
Centre d'Action Laïque
de la Province de Liège

Avec le soutien de la Wallonie, de la Fédération Wallonie - Bruxelles, de la cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie, de la Province de Liège, de Liège Province Culture, de la Ville de Liège, de Network Research Belgium.